



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté

Égalité

Fraternité

Axel Tarride - coordonnateur de la MCPFA



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MCPFA

Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage

Présentation de la mission,

*À destination des chefs d'établissement – responsables pédagogiques des UFA
du CFA académique et des directeurs des CFA privés*



Historique de la mission

Cadre réglementaire



- L'article 24 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Le décret n° 2018-1210 du 21/12/2018 relatif au contrôle pédagogique des formations par apprentissage
- L'arrêté MENJ du 25 avril 2019
- La circulaire MENJ n°2019-131 du 26 septembre 2019 remplacée par la circulaire du 19 juin 2023



Généralités

Après la
création d'un
CFA

Pour une
formation
donnée

Volet
pédagogique



Périmètre des diplômes concernés



- Certificats d'aptitude professionnelle (CAP),
- Baccalauréats professionnels (BCP),
- Mentions complémentaires (MC) => certificats de spécialisation (CS),
- Brevets professionnels (BP),
- Brevets des métiers d'art (BMA),
- Brevets de technicien supérieur (BTS),
- Diplôme de comptabilité et gestion (DCG),
- Diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG),
- Diplôme des métiers d'art (DMA),
- Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE).



Les objets du contrôle

en bref

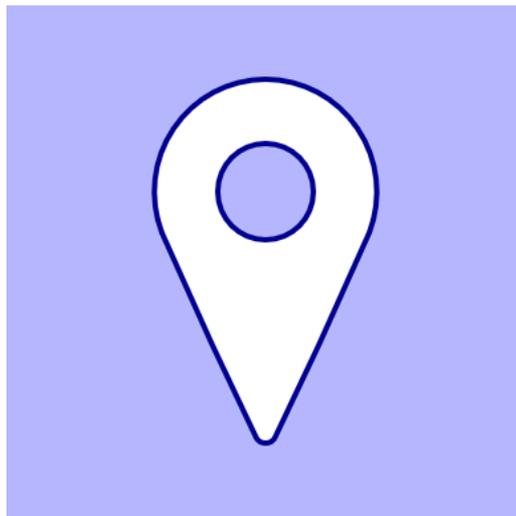


Article R. 6251-2 du Code du travail : le contrôle porte sur la mise en œuvre de la formation au regard du référentiel du diplôme concerné.

- L'organisation pédagogique de la formation en centre de formation et chez l'employeur : contenus, positionnement pédagogique, contextualisation des activités professionnelles ;
- Les méthodes et outils : pédagogie de l'alternance, adéquation équipements pédagogiques / tâches confiées chez l'employeur ;
- Les durées de formation ;
- Les compétences des formateurs et maîtres d'apprentissage.



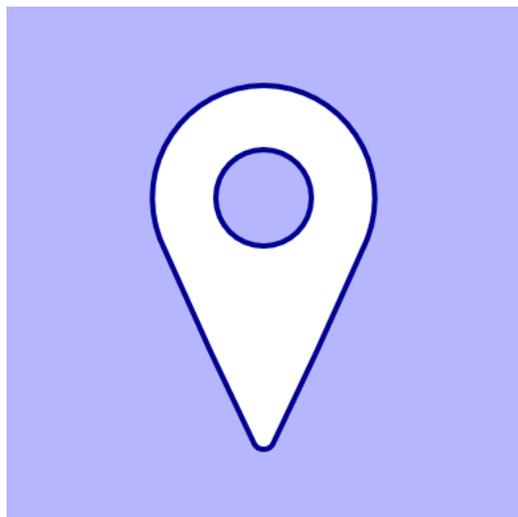
Les lieux de réalisation du contrôle



- Le CFA et tous ses lieux de réalisation
- La structure employant l'apprenti



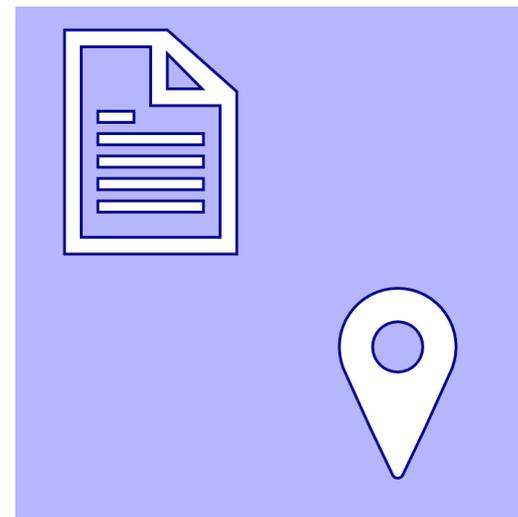
Les modalités de mise en œuvre du contrôle



SUR SITE



SUR PIÈCES

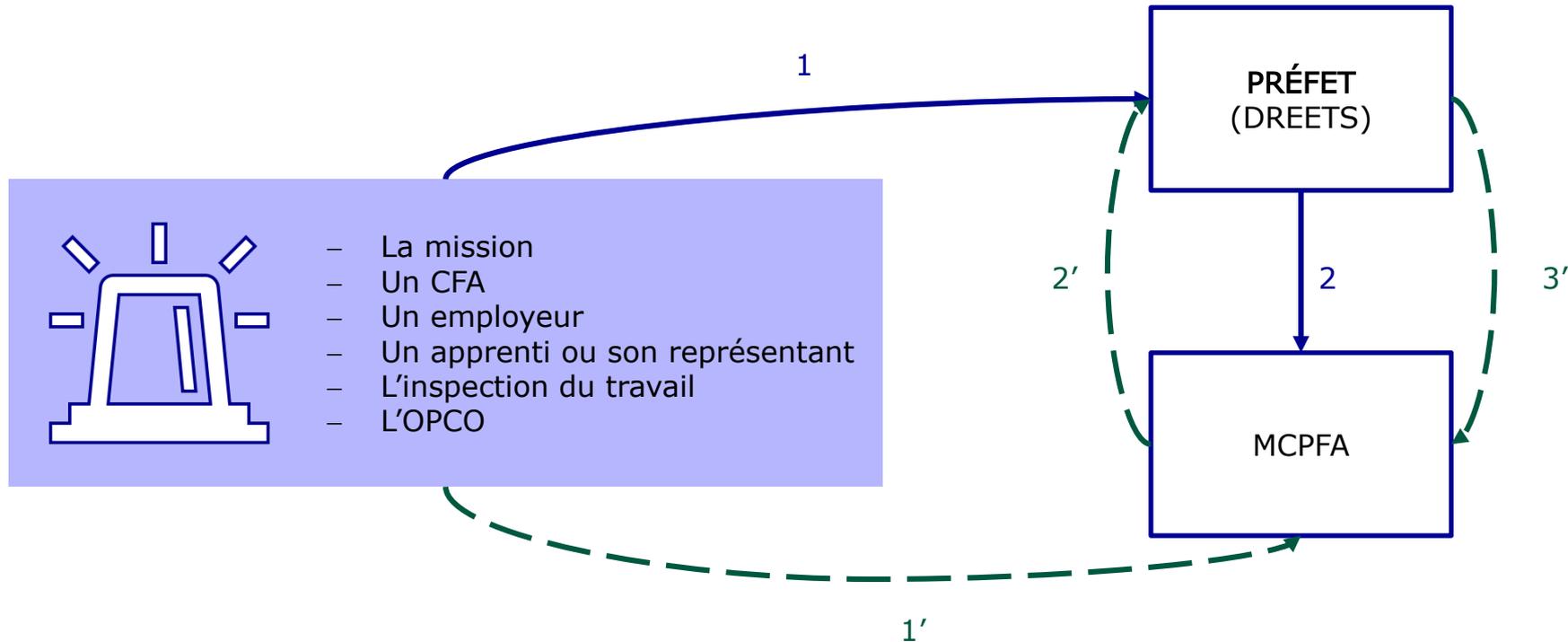


LES DEUX



L'initiative du contrôle

Schéma simplifié



Le périmètre de la mission

- Partie intégrante des missions de tous les inspecteurs
- Indépendante de la DRAFPIC - Créteil



Le programme de travail de la mission

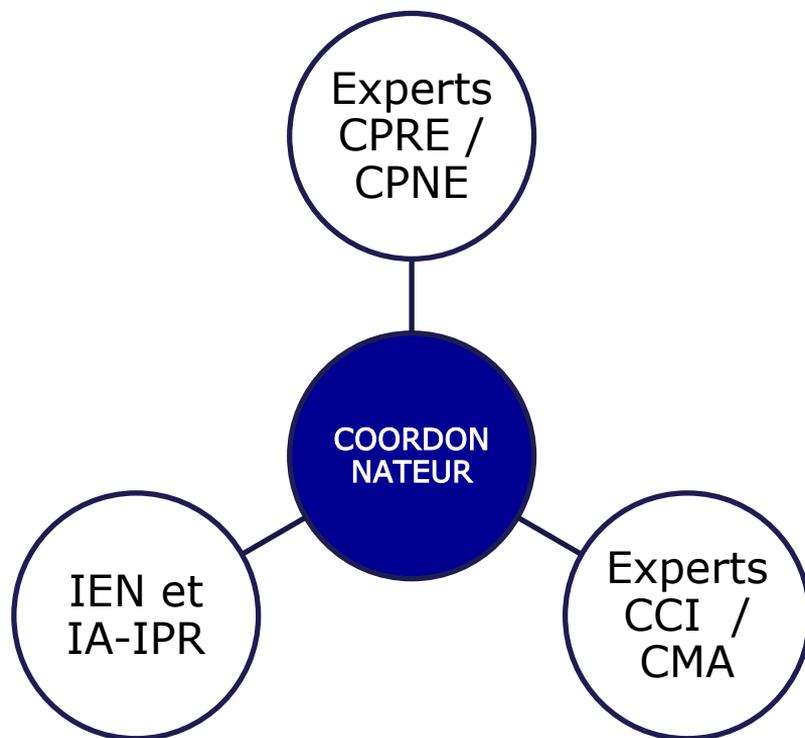


PROGRAMMATION ANNUELLE DANS UNE TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE

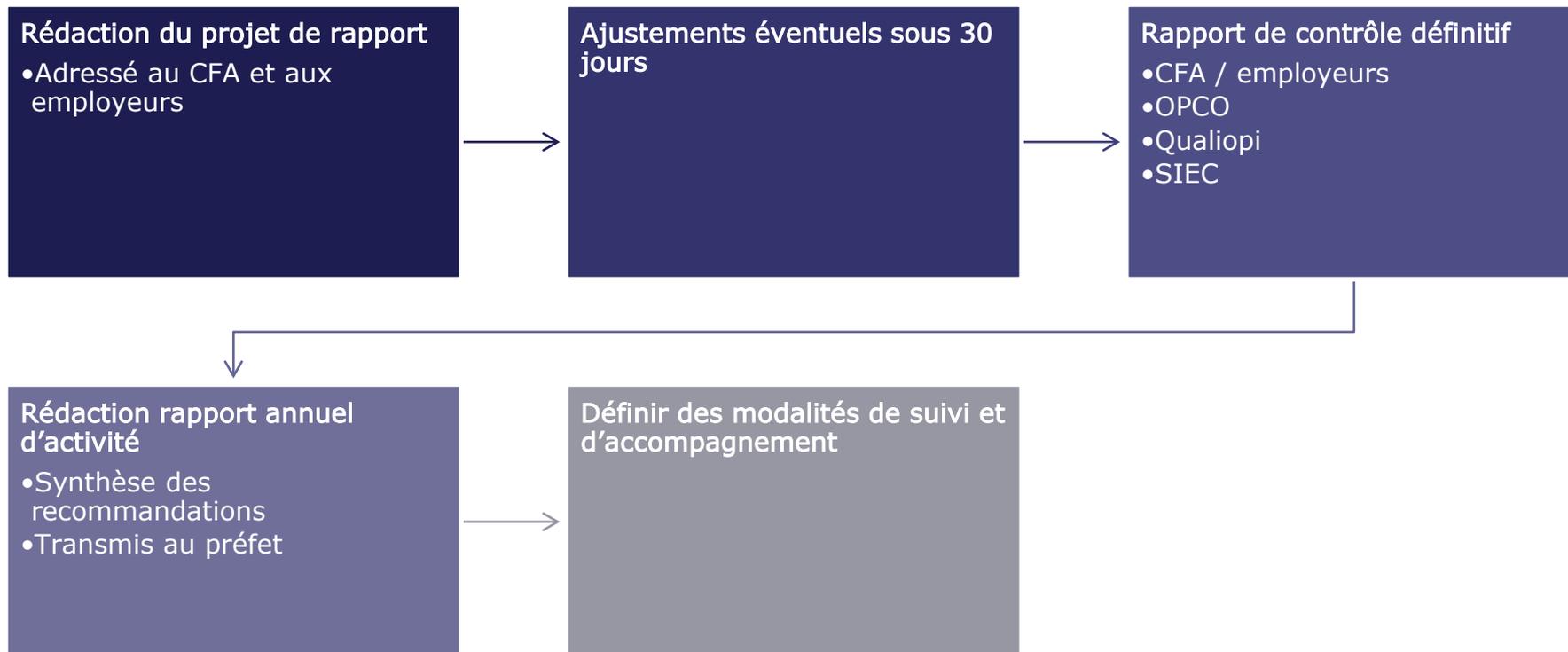
- Équité public / privé
- Retour des collèges d'inspection / SIEC
- Indicateurs structurels / quantitatifs / qualitatifs



Les membres de la mission



- Si absence de l'expert, le contrôle est tout de même effectué.
- Neutralité des membres



Dans l'académie de Créteil

En 2024-2025

- Environ une cinquantaine de contrôles;
- Des points d'attention sur le positionnement pédagogique, le livret d'apprentissage, les visites en entreprise;
- Faire connaître la mission;
- Harmonisation et mutualisation à l'échelle région académique.

S'il fallait retenir trois idées clés

1

Faire du contrôle pédagogique un levier pour l'amélioration.

2

Une mission académique qui s'articule à différentes échelles, indépendante de la DRAFPIC - Créteil.

3

L'objet du contrôle est la formation et non le CFA/UFA.

Ressources



- Page académique relative à l'apprentissage (en construction)
- Page éducol de la MCPFA
- Page éducol dédiée à l'apprentissage



- Axel.tarride@ac-creteil.fr
- mcpa@ac-creteil.fr